

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2026

Présents : H. PLÉ, P. PRIMEVERT, Y. MUGNIER, C. DAVIET, A. JASSERME, T. MICHELI, L. PROFIZI, B. MOINÉ, E. DOMPS, M. CARRARA, J-F. THIERRY, C. SASSO.

Absente excusée : L. BELLON

Procurations : V. SANTAMARIA donne procuration à L. PROFIZI, F. AURELLE donne procuration à J-F. THIERRY.

La secrétaire de séance est C. SASSO.

1*/APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026

Le procès-verbal de la séance du 02 juillet n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

2*/ ORDRE DU JOUR

1/ Mise en conformité du réseau AEP (Alimentation en Eau Potable) au Vigny

Le devis SODEVAL (24 477,60 €) est proposé pour l'extension du réseau d'eau potable Rue du Bon Temps, la suppression de la canalisation d'eau potable sur la parcelle C 5099 rue du Vigny et la reprise de deux branchements.

Il reste une problématique à régler : l'alignement de la Rue du Bon Temps. Le géomètre est dans l'attente de la réponse de la succession de la famille FALCONNIER.

Ces travaux ne seront certainement pas réalisés avant la fin de l'année.

L'entreprise SODEVAL travaille avec la commune depuis de nombreuses années et nous sert d'astreinte en cas de fuites le week-end.

→ Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2/ Remplacement des fenêtres de la salle du conseil municipal

Deux devis sont proposés : menuiserie NICOLAS (18 268 €) et menuiserie TERRIER (13 932, 37€). Ils proposent tous les deux la même structure en alu, le même verre et la même couleur.

Il est important que les travaux soient réalisés maintenant car nous avons le projet d'installer une climatisation dans cette salle.

Il serait possible d'obtenir des subventions puisque nous proposons l'accueil de nos aînés dans cette salle pendant les périodes de canicule.

→ Le devis de la menuiserie TERRIER est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

3/ Travaux d'élagage sur le parking au carrefour Route du Colombier/ Rue des Griottes

Il est nécessaire d'élaguer les arbres qui sont trop près des câbles de fibre optique. Le devis GARDONI (2380 €) est proposé.

→ Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle que l'élagage des arbres qui se trouvent sous une ligne téléphonique (cuivre ou fibre) est à la charge du propriétaire.

Le SIEA a demandé à la commune de tailler les arbres entre Chemin de Mansin et Chemin de Chambarin.

4/ Pose de glissières de sécurité sur les ponts sur le Verdet

Quatre ponts doivent être sécurisés par des glissières métalliques galvanisées : Chemin des Morènes à Boursin, deux Rue de la Fruitière et un Chemin de la Malourdie près de la station d'épuration à Champrion. Une longrine en béton est réalisée par la commune pour l'un des ponts sis Rue de la Fruitière.

Deux devis sont proposés : entreprise SIGNATURE (7597,44 €) et entreprise AER (7759,68 €)
L'entreprise SIGNATURE a déjà réalisé de nombreux travaux dans la commune.

→ Le devis de l'entreprise SIGNATURE est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

5/ Approbation du nouveau règlement intérieur du service périscolaire

L.PROFIZI présente le nouveau règlement du service périscolaire, rédigé par les membres de la commission scolaire :

- le tarif est inchangé pour la cantine, le tarif de la garderie est modifié pour la dernière heure du soir : 0,80 € la demi-heure à partir de 17h30 ;
- changement du prestataire de cantine qui est maintenant LEZTROY de Serrières-en-Chautagne ;
- assouplissement des règles dans le règlement destiné aux enfants ;
- instauration du paiement par prélèvement obligatoire pour éviter les nombreux impayés de l'an passé, avec possibilité de prise en compte de la CAF et de contacter la commission sociale de la mairie en cas de difficultés financières ;
- création d'un Conseil de Vie Périscolaire (CVP) qui se réunira avant chaque période de vacances scolaires et qui sera composé de tout le personnel du périscolaire, des élus de la commission scolaire, d'une enseignante et des 4 délégués de parents élus au CVP (2 parents d'enfants en maternelle et 2 parents d'enfants en primaire).

A. JASSERME soulève le problème de l'inscription d'un enfant quand la jauge est pleine.

Il faudra voir le nombre d'enfants inscrits et voir si on peut augmenter la jauge.

Il faudra aussi discuter avec les familles qui inscrivent régulièrement leur enfant à la cantine alors que l'un des deux parents ne travaille pas.

→ Vote pour l'approbation du nouveau règlement : 12 voix pour et 2 abstentions (J-F. THIERRY et F. AURELLE)

6/ Demande de subvention du RASED

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) du Sorgia, qui intervient sur notre école, demande la reconduction d'une subvention pour ses achats de fournitures (matériel pédagogique, livres didactiques, tests psychologiques) au titre de l'année 2025/26.
Elle était de 170 € l'an passé.

→ Le conseil municipal adopte à l'unanimité la reconduction de la somme de 170 €

7/ Achat de matériel pour le service technique

L'achat d'un panier nacelle qui se fixe sur le tractopelle avec une sécurité existant sur tous les engins de levage permettrait d'entretenir régulièrement les arbres de la commune et de faire d'autres travaux (remettre un panneau, installer des guirlandes ...).

Il nécessite seulement une autorisation de conduite par le Maire.

Il faudrait aussi proposer une formation nacelle (CACES) aux agents communaux.

M. le Maire souligne qu'il faudrait tailler les platanes avant la tombée des feuilles

→ Devis COMESTAZ (3459,60€) validé à l'unanimité par le conseil municipal.

M. le Maire propose également d'équiper les agents techniques d'un souffleur et présente le devis de l'entreprise COMESTAZ.

→ Devis COMESTAZ pour l'achat d'un souffleur (795 €) validé à l'unanimité par le conseil municipal.

→ L'ajournement de l'achat d'un sécateur électrique est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal. Il est en effet trop cher (1794 €) et pas adapté au travail des agents.

8/ Remplacement de l'abri bus à Mieugy

Le montant de l'abri bus de Mieugy est cassé.

La Région finance un abri bus par an, à hauteur de 80%. Nous opterons pour un abri bus de la même taille que l'existant.

L'abri bus sera sécurisé par les agents communaux en attendant les travaux.

E. DOMPS demande si l'abri bus qui est sur la place de la Fontaine est encore utile.

Il sert encore pour les usagers de la ligne qui va à Bellegarde.

- Devis GIGUET pour la dalle en béton (864 €) validé à l'unanimité par le Conseil municipal
- le conseil municipal décide à l'unanimité de transmettre une demande de subvention à la Région.

9/ Branchement des alarmes de détection pour les bacs à graisse (auberge, salle des fêtes)

Il conviendrait de brancher une alarme pour le bac à graisse de l'auberge et de la salle des fêtes.

Elle permet d'avertir quand le bac à graisse est plein pour que nous puissions le faire vider.

A l'école et à la salle Mondon, c'est un autre système qui n'a pas besoin d'alarme.

- Devis VAL'ELEC pour le branchement des alarmes (609,36 €) validé à l'unanimité par le conseil municipal.

10/ Renouvellement de la certification PEFC pour une gestion durable des forêts communales

- Renouvellement approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

11/ Fixation du loyer du dernier local disponible au cabinet médical

Une ostéopathe serait intéressée pour s'installer à partir du 1^{er} février.

Le prix du loyer est fixé selon la surface et le loyer des autres locaux loués. Nous incluons aussi l'entretien de la climatisation qu'il va falloir réaliser.

Quelques travaux sont à prévoir pour les toilettes, la cuisine et la porte.

Un loyer de 330 € par mois est proposé.

- Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du loyer à 330€ / mois.

12 / Budget auberge : décision modificative n°1

- La décision modificative de virement de crédit concernant un changement d'écriture est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

13/ Astreinte d'un agent communal 1er et 2 août pour le nettoyage du poste EU (Eaux Usées) du plan d'eau pendant le festival

Le poste de relevage du lac doit être nettoyé régulièrement. L'an passé, suite au festival reggae, il a été surchargé.

Un agent communal, Stéfan, se propose pour une astreinte de 2 jours pour s'en occuper.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

14/ Questions diverses

- Les commissions associations et communication ont choisi la date du 3 octobre pour le report du feu d'artifices. Ce serait une animation *Octobre Rose* avec une color run avec les associations qui seront intéressées pour tenir une buvette et proposer un repas. Les fonds collectés seront reversés à une association de lutte contre le cancer du sein.
La mise à disposition de l'auvent de la pétanque sera sollicitée pour l'évènement.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Y. MUGNIER demande si les associations organisatrices reverseront tout le bénéfice ou si elles en garderont une partie. Ce n'est pas encore défini.

15/ Informations diverses

- Le snack n'a toujours pas présenté son bilan financier annuel malgré de nombreuses relances depuis le mois de mars. Le bail stipule des pénalités de retard de 50 € par jour dans ce cas. Nous allons donc engager la procédure.
- Une rencontre s'est tenue avec une vingtaine de résidents du camping, en l'absence du gestionnaire mais à sa connaissance. À cette occasion, plusieurs sujets ont été évoqués par les participants, notamment la compréhension et l'application des dispositions contractuelles, les conditions de gestion et d'entretien du site, l'accès à certains équipements sanitaires, ainsi que certaines questions relatives aux relations avec la direction. Des interrogations ont également été soulevées concernant la conformité de certains aménagements et occupations au regard des règles d'urbanisme en vigueur. La majorité des résidents sont domiciliés en mairie et occupent leur emplacement dans le cadre de baux d'une durée de deux ans. Plusieurs personnes pourraient être amenées à quitter les lieux à l'issue de leur contrat. Cette situation présente des enjeux sociaux importants pour une partie des occupants, susceptibles de rencontrer des difficultés dans la recherche de solutions de logement alternatives.
La question du relogement constitue un enjeu particulièrement sensible, la commune ne disposant pas, à ce jour, de solutions d'hébergement adaptées à proposer.
La problématique est également que le camping n'en est pas vraiment un car il accueille des résidents à l'année. Une rencontre avec le gérant aura lieu prochainement.
- Nomade reggae festival : les parkings qui avaient été prévus les années précédentes n'étaient pas respectés. 5 parkings sont prévus. Des arrêtés ont été pris pour la bonne tenue de l'évènement (interdiction de stationnement sur le pourtour du lac, le parking du plan d'eau et en dehors des espaces prévus, interdiction de circulation sur certaines voies, interdiction de vente aux déballages autour du lac...) Les camping-cars et tentes doivent être dans les parkings réservés pour les festivaliers. M. le Maire a dû intervenir plusieurs fois aujourd'hui auprès de personnes qui ne respectaient pas les arrêtés de stationnement.
M. le Maire indique que des animations sont prévues à l'intérieur du festival de 10h à 18h. Elles sont destinées uniquement aux festivaliers qui sont dans leur camping. Le snack propose une animation reggae de 10h à 18h. Les gérants indiquent avoir eu de la préfecture leur autorisation. Cela complexifie la situation par rapport au risque d'incendie et à l'activité des maîtres-nageurs.
Une visite de sécurité aura lieu le jeudi 30 juillet à 11h en présence de M. le Maire, d'élus, du SDIS, des gendarmes et d'une personne de la préfecture pour vérifier si tout est conforme par rapport au risque d'incendie lié à la canicule. Cette visite n'était pas prévue initialement.
M. le Maire lit un article qu'il a rédigé pour Le Progrès et qui sera diffusé sur nos réseaux.
M. Bafing, administrateur de l'évènement, n'a pas retenu l'auberge pour la location de chambres ni la confection de repas. Il s'est adressé à d'autres commerces sur d'autres communes, ce qui est très dommage.
- Suite à un courrier de l'auberge qui montrait un mécontentement par rapport à l'avancée des travaux, M. le Maire répond qu'il y a eu un problème de communication entre les différents acteurs et que c'est maintenant en bonne voie pour que les travaux commencés se finissent rapidement.
Il rappelle aussi que depuis 2011, la commune a dépensé la somme de 700 000€ pour l'auberge. La commune a fait au mieux pendant cette période estivale. Une réunion aura lieu à la fin de l'été avec les gérants pour faire le point.
Les gérants demandent que la commune leur prête des friteuses.
→ Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prêter gracieusement les friteuses aux gérants de l'auberge.
- La *Montée des félés du Grand Colombier* aura le samedi 8 août depuis Anglefort puisque la route depuis Culoz est toujours fermée. Une édition a déjà eu lieu le samedi 11 juillet. Cet évènement nécessite la participation des élus. L.PROFIZI fait remarquer que les organisateurs de Culoz ne sont pas venus ici pour aider. Elle propose de s'adresser à Déborah GLEYZE qui s'occupe des associations à Culoz.
- Un maître d'œuvre va être reçu pour les travaux à l'école primaire : la toiture, le chauffage ... Cette rencontre permettra d'avoir un aperçu des solutions proposés et de mieux appréhender la problématique des délais

- Le bulletin clafordant a été imprimé. M. le Maire remercie la commission communication pour son travail. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres fin août en même temps que le bulletin de la CCUR et les boîtes pour la collecte et le recyclage des piles, proposée pour chaque foyer par la CCUR. J-F. THIERRY demande de réserver une page pour la liste opposée dans le prochain numéro du bulletin clafordant.
- 1^{er} septembre à 14h : réunion préparatoire d'information par la CCBS sur le projet d'aménagement du Grand Colombier, en amont du COPIL du 02/10.
- Dans le cadre du plan canicule, le Jeudi 30 juillet à 15h, une quinzaine de personnes âgées seront accueillies dans la salle du conseil municipal, équipée de ventilateurs, afin de passer un moment convivial autour de gâteaux et de boissons. Des personnes du CCAS vont passer pour recenser les besoins de ces personnes et réfléchir à la création d'un nouveau club des anciens.
- Demande de Ludovic BAUD pour la pose temporaire de publicité pour promouvoir son activité à la salle multisports. Une banderole pourra être installée à l'entrée du village. Un accord de M. DÉLÉAZ, exploitant du champ, devra être obtenu. Le coût de la salle serait fixé à 10 € de l'heure ou sous forme de forfait pour Ludovic BAUD et Iwona RALFAS. C'est encore à réfléchir par rapport au nombre d'heures hebdomadaires qui seront faites
- Une formation PSC1 est prévue pour les agents du périscolaire et les ATSEM.

Séance levée à 22h30

Le Maire,

Henri PLÉ



La Secrétaire,

Céline SASSO

